



RÈGLEMENT DU CONCOURS 13^{ÈME} ÉDITION 2026 CONCOURS PIERRE. CONSTRUIRE EN PIERRE STRUCTURELLE

Le “Concours pierre. Construire en pierre structurelle” est organisé par l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine (ENSA Paris-Val de Seine) et le Syndicat national des industries de roches ornementales et de construction (SNROC), avec la participation de l'association Les Pierres Sauvages de Belcastel. Il s'adresse aux étudiants et vise à réinterroger les usages contemporains de la pierre dans la construction.

13^{ÈME} ÉDITION - THÉMATIQUE 2026

Ce concours, créé en 2013, vise à promouvoir la **pierre naturelle** comme matériau de construction contemporain, en incitant les étudiants à explorer ses **potentialités structurelles** et son rôle dans les enjeux de développement durable.

L'édition 2026 propose ainsi de réfléchir à la thématique "La pierre hybridée".

Un concept apparaît aussi bien en philosophie, qu'en sociologie, celui d'hybridation. En architecture, souvent invoqué il atteste de la recherche de réponses adaptées à la complexité dans laquelle nous vivons, dans un contexte de transition écologique climatique et sociale.

Pour apporter des réponses plus durables, plus économes des ressources naturelles et des émissions en carbone, les structures bâties hybrides ont sans aucun doute un rôle essentiel à jouer. Associant à la pierre, le bois, la terre, et tous les matériaux de réemploi, ces futurs projets architecturaux permettent d'agrèger les propriétés uniques de chaque matériau pour en maximiser la performance globale tout en minimisant l'empreinte écologique.

Si en termes de construction, l'hybridation se définit clairement comme un processus qui optimise les performances des matériaux, le champ des possibles pour l'architecture est bien plus large. Le terme d'hybridation peut désigner des approches multiples qui associent plusieurs usages, écritures, matériaux, ou technologies dans un même projet. L'hybridité offre des perspectives ouvrant accès à de nouvelles réponses. Dépasant les modes d'interventions conventionnels, elle s'impose comme un interstice de négociation et d'ambivalence à visiter.

À l'heure d'un intérêt persistant pour les formes architecturales vernaculaires et/ou populaires, des études récentes questionnent les échanges et les interférences culturelles dans l'architecture. Elles interrogent, chacune à sa manière, les processus d'hybridation à l'œuvre dans le renouvellement des formes architecturales, suivant des modes bien plus complexes que la division, souvent convoquée, entre ce qui tient de la tradition et ce qui tient du contemporain.

1 - ORGANISATEURS DU CONCOURS

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture, et du ministère de l'Éducation nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300 personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Cité et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13^e). L'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel, Grand Prix national de l'architecture en 2010.

Le SNROC agit aux côtés des entreprises de la filière Pierre et est membre de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) qui regroupe 8 branches professionnelles spécialisées dans l'extraction et la transformation de matériaux issus de carrière.

L'association Les Pierres sauvages de Belcastel a été créée en 1997 pour œuvrer à la découverte, la connaissance et la promotion de l'œuvre de Fernand Pouillon, architecte, écrivain, éditeur de livres d'art. Notamment elle soutient la recherche et l'étude sur son œuvre et sa personne, organise ou accueille des expositions, colloques et rencontres et participe à la publication de contributions.

2 - PROJET ARCHITECTURAL, URBAIN ET/OU PAYSAGER

Dans un contexte de crise environnementale cette nouvelle session du concours pierre souhaite que les participants explorent l'hybridation sous tous les prismes envisageables, constructives bien entendu, mais aussi en termes d'usages, environnementaux, paysagers ou encore sociétaux.

Nous attendons des propositions qu'elles revisitent l'éventail des possibles en s'appuyant sur les spécificités de la pierre, inertie, perméance, bilan carbone, accessibilité des sites d'extraction ou de pierres réemployés.

Seront questionnées les manières de fonder une tectonique hybride, en interrogeant les traditions constructives, ou en développant des réponses innovantes, déduites de l'économie de ressources, des spécificités de l'extraction et de l'appareillage, de l'adaptation, du réemploi ou encore de la réparation.

Chaque équipe pourra proposer le site ainsi que le programme (architectural, urbain et/ou paysager) de son choix. La conception sera fondée sur la mise en œuvre de la pierre structurelle démontrant toute l'adaptabilité de ce matériau à la nouvelle donne climatique.

Les propositions devront révéler l'exemplarité écologique et/ou innovante de la Pierre structurelle et des modalités de sa mise en œuvre mais pas seulement. Elles exploreront l'hybridation sous tous les prismes envisageables, constructives bien entendu, mais aussi en termes d'usages, environnementaux, paysagers ou encore sociétaux. Sa relation avec les espaces publics et leurs aménagements, plus largement les interactions entre architecture et paysages ainsi que ses capacités à réconcilier nos modes de vie et l'acte de bâtir avec le sol.

3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription peut être faite de manière individuelle ou en groupe (3 personnes maximum) représenté par un mandataire.

Sont admis à concourir :

- tout étudiant de l'enseignant supérieur à partir de la Licence 2 jusqu'au Master 2, avec la réserve qu'un membre de l'équipe soit étudiant d'une école supérieure délivrant le diplôme d'état d'architecte et d'architecte paysagiste ;
- les étudiants inscrits en Licence 1 pourront faire partie d'un groupe comportant au minimum un étudiant mandataire inscrit en licence 2, licence 3, Master 1 ou Master 2 ;
- un étudiant régulièrement inscrit dans une école supérieure française délivrant la HMONP pourra s'inscrire dans un groupe mais ne pourra ni être le mandataire, ni s'inscrire seul ;
- le concours est ouvert aux étudiants étrangers, inscrit dans un établissement français, avec l'obligation de rédiger le dossier en français.

Un certificat d'inscription valide pour l'année universitaire en cours est obligatoire pour chaque participant et devra être transmis conjointement pour la validation de l'inscription.

4 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le(s) candidat(e)s doivent envoyer une demande d'inscription par mail en joignant un certificat d'inscription dans l'enseignement supérieur valide pour l'année universitaire en cours à : concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

Le projet numérique rendu au format pdf devra comprendre :

- une synthèse du projet (450 caractères espaces non compris) ;
- une description du projet (1800 caractères espaces non compris).
- Deux A0 horizontaux (format pdf) en format d'impression qui comporteront obligatoirement les éléments suivants :
 - un cartouche en haut à droite comportant le numéro de planches et le titre du projet ;
 - une approche environnementale attestant de la pertinence des partis pris proposés, schémas conceptuels, présentation de la démarche architecturale d'utilisation de la pierre (identification des référents) ;
 - un plan de situation 1/1000° ;
 - un plan masse, toitures 1/500° ;
 - des plans, coupes, de toutes les façades 1/100° ;
 - des coupes/façades significatives 1/50° et éventuellement, des détails constructifs et architecturaux 1/20° (l'association avec l'ensemble des matériaux constitutifs de l'ouvrage, les réponses aux contraintes thermiques et énergétiques, les choix techniques et esthétiques) ;
 - deux perspectives : l'une permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité, l'autre illustrant l'ambiance du projet.

Les fichiers envoyés devront être enregistrés au format pdf sur le mode suivant :

A0 - IMAGE 1 (5 Mo maximum).

Avec :

Nom de l'image sans accent ni espace : image1-NOM-Prenom.pdf (ex : image1-DEWA-Virginie.pdf) ;

A0 - IMAGE 2 (5 Mo maximum) : Nom de l'image sans accent ni espace : image2-NOM-Prenom.pdf (ex : image2-DEWA-Virginie.pdf).

• 1 livret PDF de format A3 paysage

Le livret comportera un texte décrivant le projet architectural et la démarche, le livret pourra aussi reprendre les dessins et schémas composant les planches A0 ou bien ce dernier pourra présenter d'autres éléments précisant la démarche et le projet architectural (6 pages maximum). La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

Livret A3 -PDF (5 Mo maximum) : nom du document sans accent ni espace : livretA3-NOM-Prenom.pdf (ex livretA3-DEWA-Virginie.pdf).

Ce livret sera imprimé par l'organisation du concours pour la finale. Prévoir impérativement un blanc tournant de 1,5 cm pour l'impression et la reliure.

Il est primordial de renseigner le formulaire en respectant toutes les indications (MAJUSCULES /minuscules, taille des images, etc.).

5 - QUESTIONS

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à :
concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

6 – DÉPÔT DES PROJETS

Les projets seront déposés sur une plateforme communiquée à la suite de l'inscription au concours demandée par mail à **concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr**

7 - CALENDRIER

Ouverture des inscriptions : janvier 2026

Conférence de Boris Bouchet autour de la thématique : printemps 2026

Date limite d'envoi des projets : dimanche 3 mai à 23h

Annnonce des 10 finalistes : courant mai 2026

Jury public et cérémonie de remise des prix : jeudi 11 juin 2026

8 - PRIX

Le jury décernera aux projets qu'il estimera les plus pertinents, les prix suivants :

- **1^{er} prix** : 1 500 € (mille cinq cents euros)
- **2^e prix** : 1 200 € (mille deux cents euros)
- **3^e prix** : 1 000 € (mille euros)

9 - INDEMNISATION

Les frais de déplacement des candidats pour le jury du jeudi 11 juin 2026 (équivalents à un billet de train en 2nde classe) et l'hébergement seront pris en charge sur présentation des factures originales pour les représentants des équipes de province, dans la limite de cent euros par représentant de chaque équipe, et dans la limite de deux cents euros maximums par équipe. Dans le cas où deux représentants sont présents pour le jury, les factures devront être au nom de chacun des représentants.

10 - DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DE PUBLICITÉ DES PROJETS

Les participants cèdent les droits de propriété intellectuelle à l'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et l'association Les Pierres sauvages de Belcastel comprenant les droits à l'image, de reproduction et de diffusion. En conséquence, les participants acceptent l'utilisation par l'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et l'association Les Pierres sauvages de Belcastel à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit à minima à l'ENSA Paris-Val de Seine une part des projets présentés (documents, photos, maquettes...) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises, le cas échéant, au cours de la présentation des projets. L'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et l'association Les Pierres sauvages de Belcastel et ses partenaires ne pourront en revanche être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants et publics avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSA Paris-Val de Seine, le SNROC et l'association Les Pierres sauvages de Belcastel sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSA Paris-Val de Seine, à SNROC et L'association Les Pierres sauvages de Belcastel, à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données les concernant en adressant un courrier et en justifiant de leur identité à :

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE
Service communication, "Concours Pierre. Construire en pierre structurale"
3-15 quai Panhard et Levassor, 75013 Paris

www.paris-valdeseine.archi.fr